



V4 du 01/02/2021

**Depuis le 02/11/2020, la saisie du numéro de sécurité sociale (NIR) est obligatoire pour toute personne majeure**

**Fournir impérativement des photocopies**

Pièces obligatoires pour l'enregistrement d'une demande de logement social (Numéro Unique Départemental)	
<b>Identité du demandeur et de tous les occupants :</b>	
CNI, passeport OU titre de séjour pour le demandeur	
Jugement de tutelle ou de curatelle	
<b>Revenu fiscal de Référence de tous les occupants :</b>	
avis des impôts ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.	

Pièces complémentaires justificatives pour le passage en Commission d'Attribution (arrêté du 22 décembre 2020)	
<b>Votre situation de famille</b>	
<b>Si vous êtes marié-e ou avez des enfants :</b> livret de famille ou acte de naissance	
<b>Si vous êtes PACSé-e :</b> attestation d'enregistrement du PACS	
<b>Si vous êtes veuf/veuve :</b> certificat de décès OU livret de famille	
<b>Si vous êtes divorcé-e ou séparé-é :</b> extrait de l'ordonnance de non-conciliation OU copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales OU convention homologuée (consentement mutuel) OU justificatif de l'avocat en cas de divorce par consentement mutuel OU décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil OU ordonnance de protection délivrée par le juge OU récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture de PACS	
<b>Si vous êtes victimes de violences familiales :</b> copie du récépissé du dépôt de plainte	
<b>Si vous attendez un enfant :</b> certificat de grossesse attestant d'une grossesse	
<b>Si vous avez le statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection internationale</b> attestation provisoire relative à la composition familiale.	
<b>Vos ressources</b>	
<b>✓ Pour vous et les personnes à loger</b>	
notification des prestations CAF ou MSA : allocations familiales, RSA, AAH, PAJE, ASF, APL, AL...	
extrait de jugement ou justificatif de pension alimentaire	
<b>✓ pour les retraités ou pensionnés :</b>	
notification de pension pour les retraités et personnes en invalidité	
<b>✓ pour les salariés :</b>	
attestation de l'employeur	
bulletins de salaires des 3 derniers mois ou indemnités journalières de la sécurité Sociale	
<b>✓ pour les non-salariés (artisans, commerçants ou indépendants..) :</b>	

dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel perçu ou tout autre document comptable justifiant des ressources	
<b>✓ Pour les étudiants et les apprentis</b>	
carte d'étudiant	
avis d'attribution de bourse	
contrat de travail pour les apprentis	
<b>✓ Pour les demandeurs d'emplois</b>	
la notification d'ouverture ou de refus des droits aux indemnités Pôle Emploi	
les 3 derniers avis de paiement	
avis de paiement allocation d'aide au retour à l'emploi	
<b>Votre logement actuel</b>	
<b>Locataire</b> : bail et quittance OU attestation du bailleur tout moyen de preuve attestant que le locataire est à jour de ses loyers et charges	
<b>Hébergé chez un particulier</b> : attestation de la personne qui héberge	
<b>En structure d'hébergement</b> : attestation de la structure d'hébergement	
<b>Camping, hôtel</b> : reçu, attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation	
<b>Sans abri</b> : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation	
<b>Propriétaire</b> : acte de propriété, plan de financement	
<b>Motif de votre demande</b>	
<b>Sans logement</b> : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou tout justificatif démontrant l'absence de logement	
<b>Logement non décent</b> : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement.	
<b>Logement indigne</b> : décision administrative (arrêté du préfet, du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale, mise en demeure, fermeture administrative), OU un jugement du tribunal, OU tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité OU photos	
<b>Logement repris ou remis en vente par le propriétaire</b> : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation de bail	
<b>Coût du logement élevé</b> : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement	
<b>Procédure d'expulsion</b> : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion	
<b>Violences familiales</b> : situation d'urgence attestée par une décision du juge ou ordonnance de protection ou récépissé de dépôt de plainte	
<b>Handicap et perte d'autonomie</b> : carte mobilité inclusion OU carte d'invalidité OU décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission administrative compétente OU décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale OU décision d'attribution de l'APA (en plus de la fiche CERFA « handicap »)	
<b>Raisons de santé</b> : certificat médical	
<b>Rapprochement familial</b> : attestation de dépôt de la demande de regroupement	
<b>Assistant-e maternelle ou familial</b> : agrément	
<b>Rapprochement du lieu de travail</b> : pièce justifiant de la location de l'emploi actuel ou futur	
<b>Accédant à la propriété en difficulté</b> : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés	
<b>Rapprochement du lieu de travail</b> : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur	